

Naissance en Belgique

Vos démarches :

1. Obtention de l'acte de reconnaissance (si les parents ne sont pas mariés)
2. Naissance en Belgique
3. Déclarer la naissance à la commune belge
4. Demander un exemplaire original intégral de l'acte de naissance belge
5. Demander l'enregistrement au Consulat si au moins un des parents est Français
6. Etablissement ou mise à jour du livret de famille
7. Demander une carte nationale d'identité ou un passeport français pour l'enfant.